

06 juin 2025 -14:42

Appartient à Conseil des ministres du 6 juin 2025

Marchés publics relatifs à la modernisation de l'attestation d'immatriculation

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la commande de services complémentaires pour deux marchés publics dans le cadre de la modernisation de l'attestation d'immatriculation.

Le modèle d'attestation d'immatriculation actuel est en circulation depuis plus de 40 ans déjà et doit être modernisé. En outre, les procédures de demande et de gestion de l'attestation d'immatriculation doivent être actualisées et simplifiées, afin d'être analogues aux procédures en vigueur pour d'autres types de documents d'identité et de séjour.

C'est pourquoi des prestations complémentaires sont commandées pour le marché public relatif à la modernisation et au maintien opérationnel de l'infrastructure et de l'application BELPIC (Belgian Personal Identity Card) auprès du Registre national, ainsi que pour le marché public relatif à la fabrication, la personnalisation, l'initialisation et la distribution de cartes d'identité électroniques, de cartes apparentées et d'autres documents, ainsi que la fourniture de services de certification.

Enfin, le Conseil des ministres autorise le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur à récupérer les coûts de production du certificat auprès des communes pour un montant indexé annuellement de 11 euros. Des adaptations légales sont également apportées afin de permettre la modernisation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be